

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-118 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Considérant que lors de la réunion du 13 novembre 2014, avec Monsieur le Sous-préfet, de nouveaux éléments sont apparus concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 sur le projet de crèche à l'Hivernerie,

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

– Crèche de l'Hivernerie- Renonciation à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'ajout du point sus mentionné à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-119 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2014

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Le procès verbal de la séance du 6 octobre 2014 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 6 octobre 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

**N°2014-120 : DEFICIT DE CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MAISON DU PIAGE- AVIS SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA PART DU REGISSEUR TITULAIRE**

*Rapporteur : Delphine Soubiroux-Magrez*

La régie de recettes de la Maison du Piage a subi un vol, confirmé par le procès-verbal de vérification établi par Monsieur Jean-Marc BIZERN, comptable public assignataire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le déficit de caisse consécutif au vol s'élève à 342 €.

Conformément au décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 pour les régies de recettes, un ordre de versement a été émis à l'encontre du régisseur titulaire, et ce, à concurrence du déficit constaté.

Le régisseur titulaire a sollicité un sursis de versement. Cette demande a été acceptée par l'ordonnateur.

Le régisseur titulaire a également sollicité remise gracieuse auprès de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Il convient d'émettre un avis sur cette demande, avant décision de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 37 votes pour et 2 abstentions (Jean-Pierre Cousteil et Jean-Louis Constant) émet un avis favorable quant à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire pour le déficit de caisse de la régie de recettes de la Maison du Piage, d'un montant de 342 €, suite à un vol.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-121: CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - SERVICE CYBERBASE

*Rapporteur : Patrick Labrande*

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Considérant la demande de mise en disponibilité émanant d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, exerçant au sein du service « Cyberbase »,

Considérant que la collectivité a répondu favorablement à cette demande,

Considérant que le service Cyberbase aura besoin d'un soutien en personnel afin de pouvoir faire perdurer son fonctionnement,

Considérant l'opportunité de recruter à ce poste un emploi d'avenir,

Considérant que l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale,

Considérant que le dispositif « emploi d'avenir », dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), prévoit un financement de l'Etat à hauteur de 75% du taux horaire brut du salaire minimum de croissance, assorti d'une obligation de formation du jeune pour l'employeur,

Considérant que ce contrat, d'une durée de trois ans, permet le recrutement d'un agent à temps complet, avec une rémunération sur la base du SMIC,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il est proposé de créer un emploi d'avenir à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création d'un emploi d'avenir à temps complet, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-122: ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

*Rapporteur : Léon-Bernard Claesen*

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, et de le verser début janvier 2015.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

*Monsieur Léon-Bernard Claesen, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal, ne participe pas au vote.*

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, au titre de l'année 2015, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-123: ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

*Rapporteur : Pascal Pavan*

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 110 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon, Anglars-Nozac et Saint Germain du Bel-Air, et de le verser en trois fois, comme suit :

- 40 000,00 € le 15 janvier 2015,
- 30 000,00 € le 15 février 2015,
- 40 000,00 € le 15 mars 2015.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, au titre de l'année 2015, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

### N°2014-124: MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2014- CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

*Rapporteur : Delphine Soubiroux-Magrez*

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 24% du coût des prestations, la Communauté de Communes conservant 76% du coût global de la prestation à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2014 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association	Coût à charge de la Communauté de Communes
Comité des fêtes de Concorès	du 20 au 22 juin	3 600,00 €	864,00 €	2 736,00 €
Comité des fêtes de Gourdon	du 27 au 30 juin	960,00 €	230,40 €	729,60 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Comité des fêtes de Costeraste (Gourdon)	du 4 au 6 juillet	3 768,00 €	904,32 €	2 863,68 €
Comité des fêtes de Montamel	du 19 au 20 juillet	2 304,00 €	552,96 €	1 751,04 €
Comité d'animation culturelle d'Uzech les Oules	du 26 au 27 juillet	1 939,20 €	465,41 €	1 473,79 €
Comité des fêtes des Vitarelles (Payrignac)	du 2 au 4 août	2 160,00 €	518,40 €	1 641,60 €
Comité des fêtes de Peyrilles	du 2 au 3 août	2 304,00 €	552,96 €	1 751,04 €
Comité des fêtes de Beauregard (Concorès)	du 9 au 10 août	2 160,00 €	518,40 €	1 641,60 €
Mairie de Soucirac	15 août	1 512,00 €	362,88 €	1 149,12 €
Comité des fêtes de Payrignac	du 16 au 18 août	1 450,00 €	348,00 €	1 102,00 €
Comité des fêtes de Lamothe-Cassel	du 23 au 24 août	1 809,00 €	434,16 €	1 374,84 €
Comité des fêtes de St Germain du Bel Air	du 29 août au 1 <sup>er</sup> septembre	1 903,20 €	456,77 €	1 446,43 €
Comité des fêtes du Dégagnazès (Peyrilles)	du 6 au 9 septembre	3 072,00 €	737,28 €	2 334,72 €
Comité des fêtes d'Anglars-Nozac	14 septembre	1 680,00 €	403,20 €	1 276,80 €
Comité des fêtes du Vigan	du 19 au 21 septembre	1 512,00 €	362,88 €	1 149,12 €
Comité des fêtes de St Cirq Souillaguet	26 octobre	1 344,00 €	322,56 €	1 021,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 477,40 €</b>	<b>8 034,58 €</b>	<b>25 442,82 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

**N°2014-125: DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE L'OFFRE DE TELETRAVAIL - PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU ASSOCIATIF SISMIC AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

*Rapporteur : Fabienne Lalande*

Par délibération du 10 avril 2013, le Conseil Communautaire a intégré le réseau associatif SISMIC pour la promotion du télétravail, suite à la dissolution du groupement MACEO comprenant les organismes consulaires du Massif Central et le Conseil Général du Lot, pour la mise en place d'un réseau de télé centres sur le triangle Aurillac / Figeac / Decazeville sur la période 2012-2013.

Cette démarche a permis de montrer tout l'intérêt pour les territoires ruraux, en termes d'attractivité, de développer une offre de services aux entreprises en matière de télétravail.

Les territoires voisins du Cantal, de la Lozère et du Tarn, via des politiques publiques volontaristes, ont déployé un réseau de télé centres ; le développement d'un maillage de sites sur les départements du Lot et de l'Aveyron permettrait le déploiement d'une offre de télétravail pertinente pour les entreprises en termes de couverture du territoire.

Le réseau SISMIC est une association qui vise à accompagner le développement de ce maillage sur le Lot et l'Aveyron en assurant la promotion du télétravail et la prospection auprès des entreprises, l'animation du réseau des centres de télétravail et la coordination avec les territoires voisins, et en fournissant des préconisations pour l'aménagement et l'équipement des sites.

Dans la perspective de la création d'un centre de télétravail sur Quercy-Bouriane en 2015, il est proposé de maintenir la participation de la Communauté de Communes, au réseau SISMIC, par l'attribution d'une subvention de 3 000,00 €, et ce pour l'année 2014.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement local et numérique » en date du 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et par 35 votes pour et 4 abstentions (Paola Benastre, Sylvie Theulier, Jean-Louis Constant et Daniel Souladié) :

- décide d'allouer pour l'année 2014 une subvention de 3 000,00 € au réseau SISMIC,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

**N°2014-126: DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU SEIN DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOT DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

*Rapporteur : Marie-Odile Delcamp*

Selon les décrets n°2010-347 du 31 mars 2010 et n°2014-1118 du 2 octobre 2014, il convient de nommer deux représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un membre titulaire et un membre suppléant, au sein de la Conférence de Territoire de la Délégation Départementale du Lot de l'Agence Régionale de Santé.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le membre titulaire est la Présidente de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et proposition est faite de désigner Monsieur Claude Vigie comme représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Madame Marie-Odile Delcamp comme représentant titulaire et Monsieur Claude Vigie comme représentant suppléant, pour siéger au sein de la Conférence de Territoire de la Délégation Départementale du Lot de l'Agence Régionale de Santé.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-127: CREATION D'UN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) REGROUPANT LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC, DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE, DE CAZALS-SALVIAC, DU PAYS DE LALBENQUE, DE QUERCY-BOURIANE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

*Rapporteur : Marie-Odile Delcamp*

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, et notamment son article 79, prévoit la possibilité pour les Pays, dont l'assise juridique a été supprimée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de se transformer en Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) à compter de son entrée en vigueur, soit le 29 janvier 2014.

Par ailleurs, les principes des nouvelles politiques contractuelles de la Région Midi-Pyrénées, notamment pour la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020, délibérés le 26 juin 2014, prévoient :

- comme objectifs, sur la période 2014-2020, "d'agir pour le développement économique et l'emploi à travers l'ensemble de ses politiques publiques, dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à une échelle territoriale pertinente" : la zone d'emploi au sens de l'INSEE.

- la volonté de signer des contrats uniques qui mobiliseront l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région avec la Métropole Toulousaine, les 9 Communautés d'Agglomération de la Région, et les Parcs Naturels Régionaux (PNR), PETR et Communautés de Communes lorsque leur périmètre correspond au territoire d'une zone d'emploi.

Le but de la Région est de réduire le nombre de contrats sur la prochaine période de cinquante-huit à une trentaine.



## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Dès lors, le Syndicat Mixte du Pays Bourian et l'association du Pays de Cahors et du Sud du Lot ont entamé une réflexion à partir de juillet 2014, pour la création d'un PETR à l'échelle de ces deux territoires étendus à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque.

Suite à cette réflexion, une première approche du futur PETR a été présentée aux bureaux des Communautés de Communes membres du Pays Bourian le 13 octobre 2014.

En parallèle à cette réflexion, le choix a été fait dans un premier temps de présenter une candidature à fin novembre 2014 pour la programmation 2014-2020 des financements européens au titre du LEADER, dont la Région est autorité de gestion, dans le cadre d'un partenariat avec le Pays Bourian, le Pays de Cahors et du Sud du Lot et le PNR des Causses du Quercy.

Vu les articles L 5741-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2014,

Afin de pouvoir travailler à la création d'un PETR à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 32 votes pour, 1 vote contre (Jean-Louis Constant) et 6 abstentions (Paola Benastre, Sylvie Theulier, Marie-Claude Gatinel, Robert Lacombe, Eric Lavergne, Patrice Maury) :

- reconnaît comme périmètre de préfiguration du PETR le territoire des Communautés de Communes du Quercy-Blanc, de la Vallée du Lot et du Vignoble, de Cazals-Salviac, du Pays de Lalbenque, de Quercy-Bouriane et la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors,
- sollicite la création d'un Comité de pilotage composé à minima des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale énoncés ci-dessus, afin de définir la gouvernance, les missions statutaires, l'affectation des personnels et les modalités de financement du futur PETR correspondant à la zone d'emploi de Cahors au sens de l'INSEE, et ce préalablement à la rédaction des statuts,
- demande au Pays Bourian et aux Communautés de Communes qui le composent, de se rapprocher de la Région Midi-Pyrénées pour assurer le maintien des dispositifs de financement de son ingénierie pendant la période transitoire nécessaire à la création d'un PETR sur la zone d'emploi de Cahors,
- propose une rencontre avec la Communauté de Communes Cazals-Salviac pour définir une éventuelle stratégie commune de maintien des compétences partagées à l'échelle du territoire actuel du Pays Bourian (économie, culture, communication, ...).

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-128: AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE- CONVENTION D'ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE - ANNEE 2015

*Rapporteur: Pascal Pavan*

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT) dont le montant est défini selon la capacité d'accueil de l'aire. Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de l'année 2014 est de 34 966,80 €.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a donné son accord pour signer la convention liant l'Etat à la Communauté de Communes. La convention a été renouvelée six fois, pour une durée d'un an, lors des séances du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008, du 16 décembre 2009, du 27 octobre 2010, du 26 octobre 2011, du 24 octobre 2012 et du 23 octobre 2013, par voie d'avenants.

Il convient de renouveler cette convention, sans en changer les termes.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à solliciter le renouvellement de la convention d'allocation logement temporaire dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2015, et dans les mêmes conditions,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

**N°2014-129: CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU POSTE « LE MARGES » SITUE A LA CROIX DE PIERRE A GOURDON**

*Rapporteur: Marie-Claude Gatinel*

La Commune de Gourdon réalise actuellement la réfection de son réseau d'assainissement dans le secteur de la Croix de Pierre. A ce titre, elle prévoit la mise en place d'un poste de relevage au lieu-dit « Le Margès ».

Ce poste, situé sur la parcelle A1834 appartenant au Conseil Général du Lot, est positionné à proximité immédiate de l'emprise du futur rétablissement des voies communales n°93 et n°8. L'alimentation électrique de ce poste a été étudiée par les services d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et d'Etudes de Réseaux Electriques (EREL). Elle sera constituée d'une nouvelle ligne électrique basse tension souterraine qui traverserait les parcelles communautaires A1904 et A1210, sur une longueur totale de 115 mètres.

Le service technique de la Communauté de Communes Quercy Bouriane a été sollicité pour une réunion de repérage sur le terrain, afin de déterminer les possibilités d'implantation.

Les parcelles A1904 et A1210 sont destinées à accueillir de nouvelles voiries communautaires, à la suite de la réalisation du contournement de Gourdon par le Conseil Général du Lot. Il a donc été préconisé une implantation sous accotement, de manière à ne pas gêner ultérieurement les travaux de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et de faciliter les opérations d'entretien.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Une convention de servitude a été rédigée pour autoriser les interventions ultérieures des services d'ERDF en termes de construction, surveillance, entretien, réparation, remplacement et rénovation des ouvrages établis. L'indemnité fixée par la convention s'élève à zéro euro.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de servitude pour le raccordement électrique du poste « Le Margès » situé à la Croix de Pierre à Gourdon,
- autorise Madame La Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-130: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-ANNEE 2014

*Rapporteur: Pascal Pavan*

La Communauté de Communes a la compétence en matière de création et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2014 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 16 331,21 € et les frais de personnel à 15 924,30 €, soit un total de 32 255,51 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2013, s'élevaient à 29 190,49€.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2014, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur Pascal Pavan, Vice-président délégué à « l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

N°2014-131: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

*Rapporteur: Pascal Pavan*

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires confronte nos communes rurales gestionnaires d'écoles à la difficulté de mobiliser des bénévoles motivés, aptes à assurer des temps d'activités périscolaires.

Afin de pallier à cette pénurie d'intervenants, la Commune de Gourdon sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition des agents issus de ses différents services (Cyberbase, Espace Socio-Culturel, Médiathèque, Maison du Piage), selon leurs disponibilités, durant l'année scolaire 2014/2015, et ce afin de proposer des activités culturelles et scientifiques. Chaque agent pourra être mis à disposition à raison d'une heure par semaine.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, selon un bilan établi en fin d'année scolaire, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention. Les frais de déplacement, afférents aux interventions des agents, seront également pris en charge par la Commune de Gourdon (cf convention jointe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 novembre 2014,



## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Pascal Pavan, Vice-président délégué à « l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 17 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 novembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès :

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDES

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Jean-Michel FAVORY – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Christian LEGRAND – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Léon-Bernard CLAESEN

**N°2014-132: CRECHE DE L'HIVERNERIE – RENONCIATION A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014**

*Rapporteur: Marie-Odile Delcamp*

Par une délibération du 5 mars 2014 (n°2014-028), le Conseil Communautaire validait l'avant-projet définitif de l'opération réalisation de la crèche et du relais assistantes maternelles de l'Hivernerie, estimée à 880 000.00 € HT dont 632 500.00 € HT de travaux, et autorisait le dépôt de son permis de construire.

Le permis de construire déposé le 16 juillet 2014 a été accordé le 9 octobre 2014.

Dans le cadre de la programmation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014, la commission des élus a prononcé un avis favorable pour l'attribution d'une subvention, avis notifié par courrier du 27 juin 2014.

En parallèle, de nouvelles contraintes sont apparues concernant le désamiantage des locaux mais également les performances thermiques du bâtiment. Ces données ont nécessité des études techniques supplémentaires et engendré un retard dans le calendrier prévisionnel de l'opération.

Dès lors, le projet initial s'en trouve modifié de manière substantielle et il convient de renoncer à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 tout en prévoyant le dépôt d'un nouveau dossier pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 tenant compte du coût de l'opération actualisé.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Dans ce cadre-là, Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'un montant d'opération modifié ainsi qu'un nouveau plan de financement seront soumis à son approbation lors de la prochaine séance prévue le 15 décembre 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la renonciation à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014
- autorise le dépôt d'un dossier amendé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP